

LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Pourquoi y a-t-il plusieurs fournisseurs d'énergie ?
Qu'est-ce que la libéralisation de l'énergie ?
Qui fait quoi dans le marché de l'énergie ?

Depuis le 1er janvier 2007, la libéralisation du marché a introduit la concurrence en matière de fourniture d'énergie. Cela signifie que vous avez désormais le droit de choisir votre fournisseur de gaz et d'électricité. Vous pouvez donc conclure un contrat de fourniture avec le fournisseur que vous avez choisi.

Service Énergie : 02/600 57 43



St Gilles Gillis



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
brussels



QUI SONT LES ACTEURS DE CETTE LIBERALISATION?

SIBELGA est le gestionnaire unique des réseaux de distribution d'électricité et de gaz (ouverture/fermeture compteur, odeur de gaz,...). Il n'a plus le monopole de l'énergie c'est-à-dire qu'il n'est plus le seul à gérer toutes les activités relatives à la fourniture d'énergie. Les fournisseurs (**Engie, TotalEnergies**,...) se chargent de l'approvisionnement et vendent de l'énergie.

SIBELGA a pour mission de contrôler les compteurs et de transmettre les index aux fournisseurs.

ELIA a pour mission de gérer le réseau de transport d'électricité.

FLUXYS a pour mission de gérer le réseau de transport de gaz.

DERNIERE INFO

LES DIFFÉRENTES FICHES DISPONIBLES AU CAFA ASBL SUR L'ÉNERGIE

> *Changer de fournisseur d'énergie*

> *Le démarchage à domicile*

> *Le fournisseur d'énergie lors d'un déménagement*

> *Le statut de « client protégé »*

Cette fiche vous explique ce qu'est le statut de client protégé, qui peut en bénéficier, et quels en sont les avantages

> *La dette d'eau*

> *Démarchage à domicile*

> *Client protégé et après?*

> *Le tarif social spécifique en énergie*

Cette fiche vous explique ce qu'est le tarif social, qui peut en bénéficier, et quels en sont les avantages